

Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

Secrétaire général Generalsekretär Secretary General

NOT-RID-24007 24.06.2024

Original: FR DE EN

AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF

Notification du dépositaire

Modifications au Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID)

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) donne notification de ce qui suit.

À sa 58^e session (Berne, 23 mai 2024), la Commission d'experts pour le transport de marchandises dangereuses (Commission d'experts du RID) a décidé de modifier l'édition du RID du 1^{er} janvier 2023.

En vertu de l'article 35, § 3, de la COTIF, ces modifications entreront en vigueur le premier jour du sixième mois suivant la présente notification, c.-à-d. le 1^{er} janvier 2025, à moins qu'un quart des États membres ne formulent des objections dans un délai de quatre mois à partir de la notification. Le délai d'objection court jusqu'au 24 octobre 2024. À l'issue de ce délai, nous vous informerons de l'état des choses.

Les modifications figurent dans les textes de notification ci-joints sous la cote OTIF/RID/NOT/2025. Ces textes seront également publiés sur le <u>site Internet de l'OTIF</u>.

Le Secrétariat établira de plus un document synoptique non officiel en langue anglaise des modifications au RID et à l'ADR afin d'en faciliter la traduction par les États membres. Celuici sera communiqué sur demande.

Les rapports finaux de la 17^e session du Groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID (Berne, 22 mai 2024) et de la 58^e session de la Commission d'experts du RID (Berne, 23 mai 2024) sont joints à la présente.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

(Wolfgang Küpper)

Secrétaire général

Annexes:

- Textes de notification OTIF/RID/NOT/2025
- Rapport final de la 17^e session du Groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID
- Rapport final de la 58^e session de la Commission d'experts du RID

Copie de cette lettre et de son annexe pour information :

- Entreprises ferroviaires des États membres de l'OTIF
- Organisations internationales intéressées